

 <p>esCH Secrétariat Annonce publique de la séance : le 28 juin 2024 Convocation des conseillers : le 28 juin 2024</p> 	<p style="text-align: center;">Délibération du Conseil Communal de la ville d'Esch-sur-Alzette</p> <p style="text-align: center;">Séance du 5 juillet 2024</p> <p>Présents : Christian Weis, Bourgmestre, Pierre-Marc Knaff, André Zwally, Meris Sehic, Bruno Cavaleiro, Echevins, Mandy Ragni, Daliah Scholl, Ben Funck, Steve Faltz, Enesa Agovic, Sacha Pulli, Marc Baum, Bernard Schmit, Tammy Anna Broers, Dejvid Ramdedovic, Conseillers, Laetitia La Vecchia, Secrétaire générale adjointe Excusés : Jean Tonnar, Liz Braz, Pascal Bermes, Joy Weyrich, Conseillers</p>
--	--

Le Conseil Communal;

Objet : 8.3. Prix de vente logements abordables lot 6N; décision

Considérant que la Ville s'engage à créer 45 logements destinés à la vente abordable sis à L-4283 Esch-sur-Alzette, 4-20, rue Blaise et L-4071 Esch-sur-Alzette, 52 - 54R, rue Guillaume Capus, sur la parcelle, indiquée sur l'extrait cadastral en Annexe 1, inscrite au cadastre comme suit :

Commune de ESCH-SUR-ALZETTE, section A d'ESCH-NORD

Numéro 2775/19600, lieu-dit « Rue Guillaume Capus », place (occupée), d'une contenance cadastrale de 50 ares 44 centiares ;

Considérant que les prix de vente des logements sont présentés avec les coûts d'infrastructures par unité de logement et hors emplacement de stationnement;

Considérant qu'il n'y a plus de participation de la part de la Ville dans la présentation des prix de vente, ce conformément à la loi du 7 aout 2023 relative au logement abordable;

Vu la loi du 7 aout 2023 relative au logement abordable;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins, et après en avoir délibéré conformément à la loi communale, tous les conseillers.ères étant présent(e)s en présentiel, sauf Monsieur le conseiller communal Pascal Bermes (procuration accordée à Monsieur le bourgmestre Christian Weis), Madame la conseillère communale Joy Weyrich (procuration accordée à Monsieur le conseiller communal André Zwally) et Madame la conseillère communale Liz Braz (procuration accordée à Monsieur le conseiller communal Steve Faltz),

**approuve
avec 17 voix oui et 1 abstention**

les prix de vente suivant le tableau récapitulatif joint à la présente :

- Les prix de vente des logements indiqués dans la colonne « TOTAL TTC inclus coût Fonds du Logement, 3% frais divers, coûts d'infrastructures par unité de logement et hors emplacements »

- Les prix de vente des commerces A, B C indiqués dans la colonne « TOTAL TTC » qui ne sont pas inclus dans la mission du Fonds du Logement et sur lesquels seuls les 3% sont appliqués, respectivement :

- Commerce A : 608.274,32 €
- Commerce B : 1.059.875,78 €
- Commerce C : 428.735,70 €

en séance

date qu'en tête

Suivent les signatures

Esch-sur-Alzette, le 17/07/2011.
Pour expédition conforme,
Le secrétaire général | Bourgmestre